



# CHARTRE DES VALEURS DU SYSTÈME PARTICIPATIF DE GARANTIE AGROÉCOLOGIE MAROC

*Charte SPG Agroécologie Maroc adoptée en AG le 6 Février 2021*



النظام التشاركي للضمان  
Système Participatif de Garantie

# Préambule

*Les adhérents titulaires du label sont liés par la présente charte des valeurs, à laquelle tous souscrivent. Cette charte des valeurs exprime les fondements de leur engagement et de leur vision autour des enjeux éthiques, écologiques, sociaux et économiques qu'ils ont identifiés comme primordiaux pour leur activité. Chaque adhérent, quelle que soit la spécificité de ses pratiques, s'engage à la mise en œuvre et à la promotion de ces principes dans le cadre de son activité professionnelle dans une perspective d'amélioration permanente, et partage cette vision :*

*a) Nous partageons la recherche d'un modèle agricole alternatif à taille humaine, à même d'assurer l'autonomie des producteurs, de respecter l'environnement, la biodiversité et les ressources des territoires, de lutter contre le changement climatique, de contribuer à la sécurité alimentaire et de garantir à terme une alimentation saine à portée de tous.*

*b) Les cultures sur sol vivant et l'agroforesterie s'appuient sur les mécanismes de la nature et visent à minimiser tous les intrants (fertilisants naturels, traitements de lutte naturels, énergie, travail humain, etc.). Ce modèle agricole alternatif implique notamment l'absence d'utilisation de produits chimiques de synthèse (pesticides, herbicides, fongicides, etc.).*

*c) Nos jardins, nos fermes sont des lieux de vie respectant l'humain, en harmonie avec l'animal, le végétal et le minéral.*

*Cet engagement est évalué dans le cadre d'un Système Participatif de Garantie (SPG) Agroécologie Maroc appelé également certification participative, proposé comme une alternative aux systèmes de certification par tiers (c'est-à-dire par un organisme privé). Il est par ailleurs sous-entendu que les adhérents respectent comme préalable les lois en vigueur dans le pays, mais il n'incombe pas au SPG Agroécologie Maroc la responsabilité de les contrôler.*

*La manière dont sont mises en place les visites du SPG Agroécologie Maroc, l'attribution du label et les sanctions en cas de non-conformité est définie dans le règlement intérieur du SPG Agroécologie Maroc. Néanmoins, les SPG, qui prennent leur origine dans un mouvement citoyen mondial autour de l'agroécologie, partagent une définition commune : « systèmes d'assurance qualité ancrés localement, qui certifient les producteurs sur la base d'une participation active des acteurs concernés et sont construits sur une base de confiance, de réseaux et d'échanges de connaissances » (Fédération Internationale des Mouvements de l'Agriculture Biologique ; 2008). Ils répondent à 6 principes :*

- 1. Une vision partagée des objectifs et des valeurs développées dans le SPG entre tous les acteurs impliqués,*
- 2. La solidarité entre tous les différents acteurs du réseau (producteurs, consommateurs, commerçants, restaurateurs, etc.) et leur participation dans la conception et la mise en œuvre du SPG et aux différents niveaux de l'organisation,*
- 3. La transparence du système puisque tous les acteurs du SPG connaissent le fonctionnement du processus de certification et ont accès à l'information (charte, cahiers des charges, etc.),*

4. *La confiance entre tous les acteurs du SPG qui s'engagent à respecter la charte et les cahiers des charges définis collectivement,*
5. *L'implication des acteurs, en particulier des producteurs, dans un processus d'apprentissage continu d'échanges de savoir et de savoir-faire, qui les aide à améliorer leurs pratiques,*
6. *L'horizontalité en partageant et alternant les responsabilités entre les membres du SPG.*

## **Pour une agriculture respectant l'environnement et l'écologie, nous, adhérents,**

### **nous engageons :**

- 1) *Au respect de la nature et la préservation des supports de vie (eau, sols, air) et des équilibres du vivant;*
- 2) *À favoriser et valoriser la biodiversité, la beauté des paysages, les terroirs, les écosystèmes, les zones sauvages au sein de la ferme ;*
- 3) *À favoriser l'autoproduction des semences et les ressources de la ferme (biomasse, BRF, compost, fumier, purin végétal, etc.) ou l'échange et la coopération entre producteurs du réseau, dans une perspective d'autonomie et de recherche du cycle naturel du vivant.-*
- 4) *À développer la diversité des cultures de saison, en association ou en étages, et la complémentarité avec l'élevage (au niveau des fermes ou par des coopérations entre producteurs du même territoire) et à proscrire le système monocultural intensif, et ce dans un souci de cultiver la durabilité ;*
- 5) *En faveur de l'entretien et la restauration de la fertilité naturelle des sols vivants qui constituent de bons capteurs d'eau, en privilégiant la fertilisation organique basée notamment sur les engrais verts et le paillage, en luttant contre l'érosion et en maintenant des couverts végétaux sur toutes les strates ;*
- 6) *À s'inspirer de la nature pour créer des solutions localement adaptées et basées sur la prévention, les méthodes de soins naturels et la régulation naturelle des ravageurs et des maladies ;*
- 7) *En faveur de la conservation et du développement des races animales et des plants et semences paysannes végétales adaptés et/ou qui s'adaptent au terroir ;*
- 8) *À privilégier les activités et pratiques économes en eau et en énergie (de la production à la commercialisation) ;*
- 9) *À favoriser le recyclage et à réduire voire éviter les déchets non biodégradables et non recyclables (de la production à la commercialisation) ;*

## **Pour l'équité et la durabilité économique des systèmes agricoles sur les territoires, nous, adhérents, nous engageons :**

*10) À favoriser des systèmes de production autonomes, en particulier en termes de semences, d'intrants naturels, d'énergie et de financement. À atteindre la résilience par la diversification des activités et leur multifonctionnalité (commercialisation des produits de la ferme, transformation, formation, agrotourisme, etc.) ;*

*12) À participer au développement socioéconomique du territoire en privilégiant l'emploi de la main d'œuvre locale et les approvisionnements de proximité pour le fonctionnement de nos fermes ;*

## **Pour une agriculture source de bien-être social, nous, adhérents, nous engageons :**

*12) À garder une dimension à taille humaine de nos structures de production, privilégiant la transformation artisanale, l'approvisionnement des marchés et points de vente locaux et l'échange entre producteurs et consommateurs (sensibilisation, information, partage de connaissances) ;*

*13) À participer à notre échelle, à une répartition équitable des revenus et de la valeur ajoutée créée tout au long de la filière avec des prix équitables et justes ;*

*14) En faveur de la sécurité alimentaire et d'un accès à tous à une alimentation de qualité et diversifiée, préservant la santé ;*

*15) À offrir aux travailleurs de nos fermes des conditions de travail décentes et à leur proposer des formations et/ou la participation aux visites SPG Agroécologie Maroc permettant leur implication dans le projet de la ferme et dans le projet du réseau.*